

# ULTIMATUM

**EXPRESS** Le bulletin de l'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ)

## Frais de scolarité et endettement étudiant à la hausse

Gabriel L'Écuyer, étudiant au baccalauréat en relations internationales et en droit international à l'UQAM

Plus qu'un simple dégel camouflé des frais de scolarité, la nouvelle coupe de 100 millions imposée en avril au programme de bourses au profit d'un programme de prêts représente une hausse des coûts de scolarité bien visible tout en marquant la poursuite du désengagement de l'État en éducation. Cette simple opération mathématique, où souvent le prêt double alors que la bourse se voit presque anéantie, se concrétise par une augmentation du niveau d'endettement étudiant et peut sérieusement remettre en question la poursuite des études post-secondaires pour certaines et certains, principalement ceux et celles issu-e-s de milieux modestes ou considéré-e-s comme autonomes. Par exemple, l'endettement d'un étudiant ou d'une étudiante à la maîtrise et ayant droit au montant maximal de prêts passe de 22 000 \$ à 33 000 \$. Sans grande surprise, le comité consultatif sur (contre) l'accessibilité aux études est solidaire avec ces nouvelles mesures étant donné les supposées piètres conditions financières de notre gouvernement.

Pour pallier les nouvelles coupures, le ministre Reid parle d'instaurer un vague programme de remboursement proportionnel pour aider les étudiantes et les étudiants à payer le surplus de leur endettement. Le ministre n'a pas l'air de comprendre que l'aide doit être accessible principalement pendant les études, pas après. Une telle mesure, accompagnée de l'augmentation croissante de l'endettement étudiant, financera par le fait même encore plus les institutions financières de par les intérêts qui sont exigés sur les prêts contractés.

Malgré le besoin immédiat de contrer les récentes réformes, il est primordial de se rappeler que l'ancien système de l'AFE était loin d'être parfait et favorisait déjà l'endettement des étudiantes et des étudiants. Par exemple, le système de calculs de l'aide financière aux études (AFE) ne prenait et ne prend toujours pas en compte la totalité des frais non réglementés, faussant par le fait même les calculs des montants alloués. De plus, les montants accordés sont souvent loin d'être suffisants pour sortir les étudiantes et étudiants du critique seuil de pauvreté. Ainsi, si besoin de réformes il y a, nous ne devons pas laisser seulement le ministère et les fédérations établir les balises des négociations en cours et les termes d'une éventuelle entente.

Nous devons leur faire savoir qu'une bonne partie du mouvement étudiant exige des réformes positives au système des prêts et bourses, notamment une révision et une amélioration des critères d'admissibilité. À l'inverse des réformes actuelles, on doit

aussi tendre vers une conversion des prêts en bourses. Seules des réformes d'envergure et allant dans le sens de la gratuité scolaire pourront vraiment contrer le fléau grandissant qu'est l'endettement étudiant et favoriser l'accessibilité aux études à quiconque désire s'instruire.

La condition socio-économique des étudiantes et des étudiants exerce des pressions toujours plus fortes sur une situation souvent précaire et marquée dans bien des cas par la pauvreté. L'accès aux études se réduisant graduellement, la société québécoise poursuit sa marche en direction d'une société toujours plus élitiste. Sous prétexte que nous avons les frais de scolarité moins élevés qu'ailleurs en Amérique du Nord, il devient normal pour nos dirigeants de vouloir combler ce « déficit ».

Sur les 128 835 étudiantes et étudiants inscrits à l'aide financière en 2000-2001, 55,6 % ne bénéficiaient que de prêts, 0,4 % que de bourses et 44 % recevaient les deux. Avec les nouvelles compressions, la première catégorie risque d'augmenter de façon alarmante. En plus de nuire à l'accessibilité, cela est loin d'être un incitatif à la réussite. En effet, afin de payer une scolarité de plus en plus chère, étudiantes et étudiants du Québec devront travailler et s'endetter plus devant un avenir souvent incertain.

Par dessus tout, on doit s'attendre à de nombreux retards

quant aux versements des prêts et bourses. Comme cela avait été le cas lors des ratés du projet Contact où plus de 15 000 personnes avaient été privées d'aide financière malgré une aide provisoire accordée, il n'est pas exagéré de croire que plus de 20 000 dossiers ne seront pas traités en ce début d'année scolaire. Bien qu'encore une fois une aide provisoire soit accordée, on peut s'attendre à quelques semaines d'attentes. Ce sont encore une fois les étudiantes et étudiants qui paieront le prix de l'incompétence de nos diri-

geants.

Difficile de croire que l'éducation est une priorité pour le gouvernement Charest et son ministre Reid. Une chose est certaine, les récentes transformations de l'AFE sont loin d'éradiquer l'endettement étudiant ou d'ajuster les montants reçus en fonction des besoins de chacun et chacune. Il devient de plus en plus difficile de considérer l'éducation comme un droit dans les conditions actuelles, étant donné que c'est un droit qui nécessite de la part de ses titulaires le versement de sommes toujours plus considérables afin d'y avoir accès. Une discrimination économique fait toujours rage dans l'accès aux études post-secondaires.



# Les cégeps dans la mire de la réingénierie (néo)libérale

Julia Posca, étudiante au baccalauréat en sociologie à l'UQAM

Si l'on en croit les événements de l'été, les mois à venir s'annoncent déterminants pour l'évolution du réseau public des cégeps. En effet, une remise en question des établissements collégiaux a été amorcée pour de bon, et ce sous l'impulsion de la publication en novembre 2003 par la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) d'un rapport sur la performance du système d'éducation québécois. Denis Bédard, l'auteur du rapport, y propose littéralement d'abolir le réseau collégial en fusionnant les formations professionnelle et technique et en répartissant les deux années de formation préuniversitaire entre le secondaire et l'université. Pour l'auteur, la refonte proposée est la solution « qui aurait l'avantage économique le plus important. Non seulement elle accroîtrait l'«efficacité» des dépenses administratives, elle diminuerait aussi les coûts grâce à la meilleure efficacité de l'ensemble du système d'éducation. » (www.fcsq.qc.ca) L'argument de M. Bédard, qui découle d'une logique purement comptable, éclipse totalement l'aspect de la pertinence du réseau collégial en misant sur le fait que sa disparition entraînerait une économie d'un milliard de dollars pour le gouvernement.

Heureusement, l'émoi et la grogne créés dans le milieu collégial par la sortie de ce rapport ont rapidement été calmés par l'honorable Pierre Reid, ministre de l'Éducation, qui a affirmé que l'abolition des cégeps n'était pas à l'agenda libéral. Le ministre étant toutefois préoccupé par le faible taux de réussite de la population étudiante, il a tout de même déclaré que le réseau collégial allait sans contredit subir des changements dans les mois à venir. C'est donc dans la perspective de réorganiser le réseau collégial, et dans un élan de démocratie sans pareil, que le ministre a annoncé la tenue d'un forum de deux jours sur la question des cégeps.

Malgré la controverse entourant la tenue tardive du forum (une fois la session terminée), son manque de représentativité et le trop peu de temps accordé aux débats et à la prise de parole par les invité-e-s, le ministre en a dégagé sept « pistes d'évolution prometteuses » pour le développement futur du réseau collégial.

## *Lu dans la presse*

**Vendredi 20 août, Le Soleil** Au terme d'une année de douloureux débats sur l'existence même des cégeps, Québec donne le feu vert à des projets-pilotes dirigés par les commissions scolaires et les cégeps pour fusionner les formations professionnelle et technique

**Samedi 21 août, Le Devoir** Québec étudierait la possibilité de permettre à tous les collèges de décerner leur propre grade, à la manière des universités. (...) L'attachée de presse du ministre Reid n'a pu donner l'assurance du maintien du DEC, affirmant plutôt que (...) « Cela fait partie des discussions et des réflexions qu'on aura avec les consultations »

**Vendredi 27 août, La Presse** "

Nous [le ministère de l'Éducation] étudions la possibilité de déréglementer, au sein du ministère et du milieu universitaire, les droits de scolarité pour les étudiants étrangers, a indiqué Mme Richard [attaché de presse de Pierre Reid]. C'est un sujet qui avait été discuté à la Commission parlementaire (au printemps dernier), mais la décision n'a pas encore été prise."

**Mardi 31 août, Le Devoir** Le ministre de l'Éducation pose un jalon de plus à la lutte patronale pour une organisation du travail plus souple : ouvrant la porte à des ententes locales, Pierre Reid souhaite que la négociation avec les enseignants permette d'activer une clause favorisant les ententes entre syndicats locaux et commissions scolaires, en dehors des balises nationales.

# À VENIR

## **Congrès d'automne**

25 et 26 septembre / Collège de Sherbrooke

## **Camp de formation**

10, 11 et 12 septembre

## **Pour informations et inscriptions, contactez l'ASSÉ!**

Le fil conducteur de ces sept propositions est sans doute l'autonomie. En effet, si l'idée d'abolition des cégeps a été écartée par le ministre, celle de décentraliser la gestion des établissements a été grandement mise de l'avant. L'idée ici est d'accorder aux cégeps plus de responsabilités en ce qui a trait par exemple à l'octroi des diplômes, à l'élaboration des programmes et à la recherche de financement. Or cette « zone d'évolution possible » est loin de faire l'unanimité puisqu'un désengagement de l'État dans la gestion des cégeps suggérerait un laisser-aller qui, dans la situation actuelle de sous-financement du réseau, pourrait avoir des conséquences terribles sur la qualité, la diversité et l'accessibilité des études collégiales.

Dès cet automne, nous verrons s'articuler cette réingénierie du réseau collégial. Les mesures qui sont à craindre, si le gouvernement accorde plus d'autonomie aux directions des cégeps, sont par exemple l'apparition de diplômes d'études collégiales (DEC) institutionnels (versus un diplôme décerné par l'État répondant à des normes nationales), laquelle entraînerait une plus grande compétition entre les établissements—chaque cégep souhaitant que son diplôme ait une plus grande valeur—et l'arrimage entre les besoins d'entreprises locales en terme de formation de la main-d'œuvre et les conditions à remplir pour l'obtention d'un DEC technique. La possible disparition de la formation générale dans certains programmes, jugée par plusieurs comme inutile à la formation technique, créerait un clivage entre les étudiants et les étudiantes de cette filière et ceux et celles du préuniversitaire en ce qui a trait à la culture générale et à la formation d'un esprit critique et d'une pensée autonome. On peut aussi craindre une recrudescence des partenariats avec le secteur privé,

puisque certains établissements y ont déjà recouru et que le manque de ressources financières dans l'ensemble du système d'éducation au Québec ne cesse de s'accroître.

Si la thèse de la disparition des cégeps a été écartée, l'esprit des propositions élaborées par le ministre au terme du forum collégial de juin est pareil à celui du rapport Bédard, à savoir que les réformes qui auront lieu ne viseront pas à améliorer le réseau, mais bien à réduire les dépenses du gouvernement et sa participation à la gestion des établissements. Dans la refonte du réseau collégial, il est fort à parier que son intégrité sera gravement mise en péril. Il n'en tient qu'à ceux et celles qui croient que les cégeps ne sont pas de simples usines à main-d'œuvre de les défendre et de faire valoir leur vision de ce que devrait être l'enseignement post-secondaire. L'ASSÉ mènera dès cet automne, en parallèle avec une campagne de mobilisation sur les prêts et bourses, une campagne pour le maintien du réseau public des cégeps. Joignez-vous à la lutte!

## **POUR NOUS JOINDRE**

téléphone . (514) 390-0110

site Internet . [www.asse-solidarite.qc.ca](http://www.asse-solidarite.qc.ca)

adresse électronique . [executif@asse-solidarite.qc.ca](mailto:executif@asse-solidarite.qc.ca)